AXE 3 : Préservation de la ressource en eau

L'eau est un enjeu majeur dans de nombreuses régions du monde du fait des besoins en forte croissance, mais aussi de la rareté et de la dégradation des ressources disponibles. L'urbanisation, la croissance démographique et le changement climatique ont un impact sur la ressource en eau.

L'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Sa protection constitue l'intérêt général.

La ville de Val de Reuil a été construite sur la vaste plaine alluviale traversée par l'Eure et la Seine. Plusieurs lacs ont été creusés sur le territoire. La nappe phréatique affleure parfois à moins 1.50m de profondeur. Certains quartiers bordent la rivière.

La relation de la ville avec l'eau est par conséquent très étroite, et nécessite une vigilance particulière, selon les enjeux suivants :

Protéger la rivière

Réduire le gaspillage

3.1. Protéger la rivière

Réduire la pollution des eaux : interdiction stricte des produits phytosanitaires

Les impacts avérés des produits phytosanitaires sur l'environnement et la santé humaine ont conduit à réglementer leurs usages dans de nombreux domaines, et notamment dans l'entretien des espaces publics. Bien qu'applicable depuis 2017, cette loi n'a toutefois pas été mise en œuvre partout, notamment face à la difficulté technique de remplacer ces produits, particulièrement utilisés en désherbage. Aucune alternative technique satisfaisante n'ayant été trouvée.

A Val de Reuil, les agents municipaux n'utilisent plus de produits phyto depuis 15 ans pour l'entretien des écoles. La gestion différenciée a rapidement été mise en place pour adapter l'entretien des espaces verts à leurs besoins (cf. AXE 2).

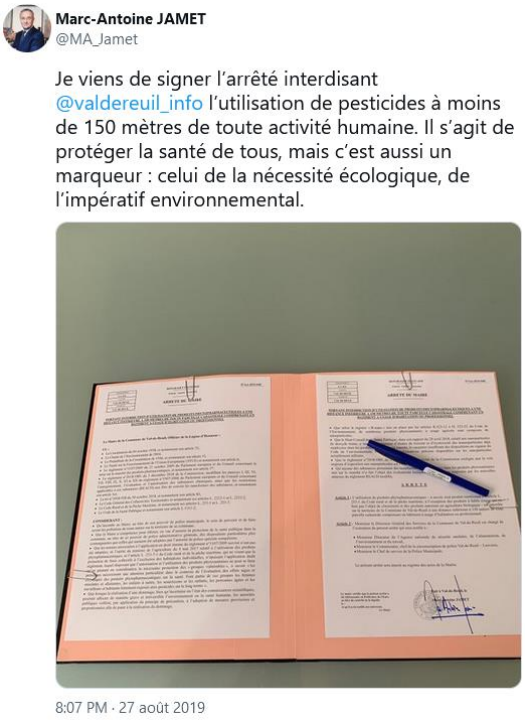

Cet engagement pour la protection de la ressource en eau et la santé des rolivalois s'est traduit en août 2019 par la signature d'un arrêté d'interdiction d'utilisation de pesticides à moins de 150m des habitations, s'associant ainsi à la mobilisation d'une soixantaine de maires français.

Un cimetière avant-gardiste à Val de Reuil

Dans la grande majorité des communes, les cimetières sont les espaces publics les plus contaminés par les herbicides. Les sols peuvent être pollués jusqu'à plusieurs mètres de profondeur, jusqu'à atteindre la nappe phréatique. Conçus pour être très minéralisés, leur entretien pour maintenir ce visuel nécessite un désherbage drastique aux phytosanitaires, ou hebdomadaire lorsque le désherbage est réalisé à la main.

Or à Val de Reuil, le cimetière a été imaginé dès sa réalisation en 1979 dans l'esprit des jardins anglais. Bordé par des bosquets d'arbres et haies d'ifs, les allées sont engazonnées. Ainsi, l'entretien ne nécessite pas l'emploi d'herbicides. Ce cimetière paysagé est un exemple qui commence à être suivi dans les autres communes.

Paillage des massifs

La ville possède de nombreux massifs fleuris. Pour réduire l'apparition des mauvaises herbes, et éviter l'emploi de produits phytosanitaires, aucun sol ne reste à découvert : il est systématiquement paillé. A Val de Reuil, les agents des services techniques utilisent de la fibre de peuplier.

Cette technique permet d'empêcher la lumière du soleil d'arriver sur la surface du sol, ce qui stoppe l'apparition des mauvaises herbes. Le paillage permet également de nourrir et de protéger le sol grâce à cet apport en matière organique, ainsi qu'en limitant l'évapotranspiration des plantes et leurs racines. Il permet au sol de conserver toute son humidité. C'est une solution parfaite pour réduire les besoins en arrosage.

Il est complété régulièrement, selon la typologie de l'espace.

Fourniture de produits d'entretien respectueux de l'environnement

Depuis 2021, la ville utilise des produits d'entretien ménager respectueux de l'environnement. Cette écoconditionnalité a été intégrée au nouveau marché de fourniture de ces produits, afin de veiller à ce qu'ils respectent des critères en matière de non-toxicité et d'écoconception, tant dans la composition des produits que dans leurs emballages, leur transport et leur fin de vie.

Réduire la pollution par les déchets

Une des pollutions principales de la rivière est constituée par les déchets sauvages, jetés au sol dans la ville ou sur les berges, et terminant leur parcours dans la rivière.

Pour limiter ce phénomène et essayer de l'enrayer à la source, plusieurs actions ont été entreprises cette année :

Mise en place de bacs à rives

En collaboration avec l'Association pour la Protection des Eaux et Rivières (ANPER), les enfants du centre de loisirs de l'Eléphant ont fabriqué à partir de matériaux recyclés (palettes, poches à huitres) des collecteurs pour les déchets trouvés par les promeneurs sur les berges.

6 bacs ont ainsi été déployés fin octobre le long des berges.

Ils font l'objet d'un ramassage mensuel par l'association, en lien avec les jeunes.

Les premières analyses montrent qu'ils sont assez peu utilisés, sauf celui du secteur de la Gare. Les déchets plastiques se retrouvent en plus grande quantité.

Organisation de CleanWalk

Lors du Mois du Développement durable, des marches de ramassage des déchets (« CleanWalk ») ont été organisées chaque week-end, grâce à un habitant particulièrement motivé par cette pratique également sportive (Jérémy Barber). Des CleanWalk ont également été réalisées par les services municipaux, mobilisant ainsi une cinquantaine d'agents.
Au cours de cet évènement, ce sont environ 150kg de déchets sauvages qui ont été collectés sur la ville, dont 220 canettes, au profit de l'association KNET Partage.

Depuis, chaque mois, une CleanWalk est organisée. En moyenne, ce sont une dizaine d'habitants qui participent à ces opérations de nettoyage solidaire.

Lutte contre les mégots

En France, chaque année, ce sont 1 000 cigarettes par seconde qui sont fumées, soit autant de mégots. Or seulement 40% de ces mégots finissent dans un cendrier, le reste est jeté au sol, en ville, sur la chaussée ou directement dans les égouts, en pleine nature ou dans un cours d'eau.

Ce n'est pas sans conséquence sur l'environnement : emportés par les vents et surtout l'eau de pluie, vers les caniveaux puis les égouts, ils continuent leur chemin vers la rivière où ils mettront 10 à 15 ans pour se décomposer.

Or un mégot n'est pas un déchet inerte, c'est un déchet toxique. Les filtres concentrent tous les métaux lourds de la cigarette. Ces molécules contaminent les milieux, empoisonnent la faune et s'accumulent dans la chaine alimentaire jusqu'à revenir dans nos assiettes
Un seul mégot contamine 500 litres d'eau.

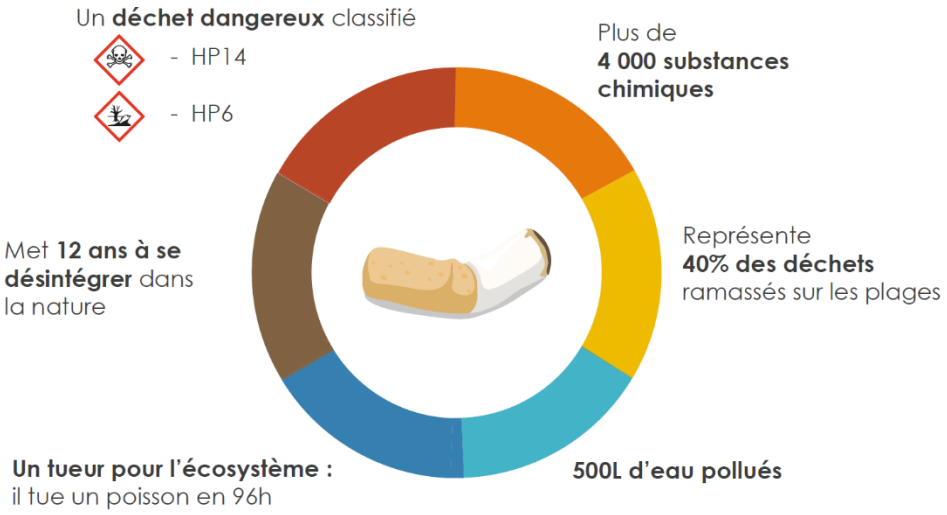

Pour lutter contre ces incivilités, la ville de Val de Reuil a établi un partenariat avec l'entreprise TchaoMégot, qui réalise le recyclage des mégots. Une fois dépollués par un procédé éco-innovant (sans consommation d'eau ni de produits toxiques), les mégots sont transformés en matière isolante qui est utilisée dans l'habillement ou dans le bâtiment.

3.2. Réduire le gaspillage

Pour les bâtiments municipaux, la dépense annuelle en matière en eau est d'environ 115k€, pour une moyenne de 40 000m³. Les principaux consommateurs sont les équipements sportifs (piscine, stade d'athlétisme) ainsi que les groupes scolaires.

Un audit a été réalisé en juillet 2021 sur l'ensemble des équipements communaux, afin d'identifier les pistes d'amélioration pour réduire la consommation. Ce diagnostic a permis de mettre en évidence les équipements en surconsommation (débit trop important).

Les travaux correctifs seront réalisés en 2022.

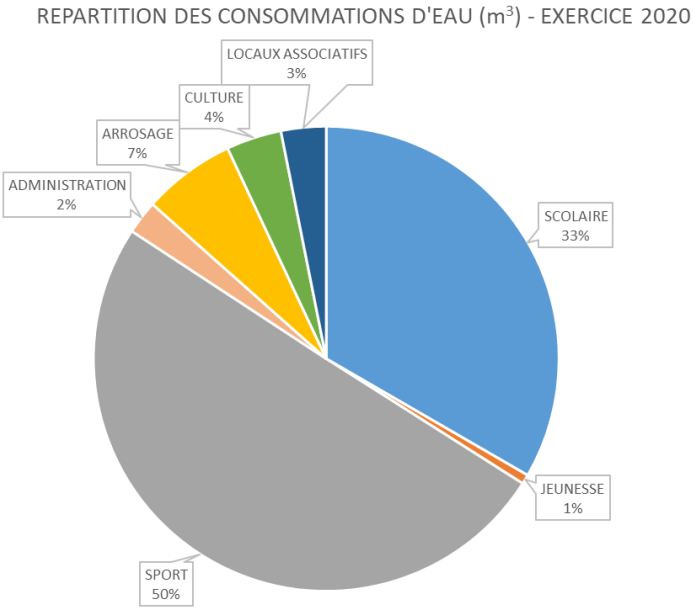

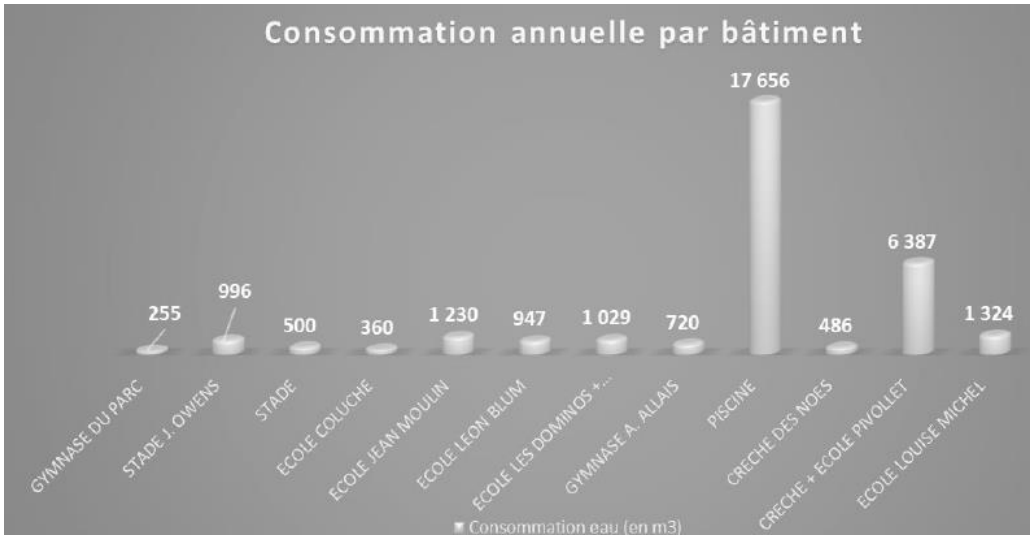

A noter que le centre technique municipal est équipé d'une cuve de récupération des eaux de toiture, d'une capacité de 10m³. L'eau ainsi récupérée est utilisée pour le remplissage des citernes d'arrosage, ainsi que l'aire de lavage des véhicules.

PERSPECTIVES 2022 EN MATIERE DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Mise en place d'équipements hydroéconomes dans les bâtiments communaux pour réduire les consommations

Poursuite des CleanWalk

Mise en place d'un arrosage automatique pour le massif de l'Avenue des Falaises, qui permettra de réaliser d'importantes économies d'eau